

COMMUNE DE LES CLEFS (HAUTE-SAVOIE)

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du vendredi 5 juin 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le **vendredi 29 mai 2026**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 19h00, en mairie, sous la présidence de M. PERRISSIN-FABERT Frédéric, remplaçant du maire, empêché.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Nombre de votants : 15 (10 + 5 pouvoirs)

Présents (10) : Mesdames CORBINEAU Elodie ; ALEXANDRE MEYZIE Florence ; DA RUGNA Roselyne ; BARTHELEMY Violette ;
Messieurs PERRISSIN-FABERT Frédéric ; DURET Daniel, ALBANEL Xavier ; ANGELLOZ-NICOUD Patrice, HIOLLE François ; GAUTHIER Philippe

Pouvoirs (5) : M. BRIAND Sébastien donne pouvoir à M. PERRISSIN-FABERT Frédéric
Mme MAISTRE BAZIN ROY Marie-Françoise donne pouvoir à Mme CORBINEAU Elodie
Mme MARTIN Elisabeth donne pouvoir à M. DURET Daniel
Mme ROUSSEL Aurélie donne pouvoir à M. GAUTHIER Philippe
M. AUBIN Olivier donne pouvoir à M. ALBANEL Xavier

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme ALEXANDRE MEYZIE Florence a été désignée secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la précédente séance à l'unanimité.

3) DELIBERATION N°2026-032 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS LE 27 SEPTEMBRE 2026

Le conseil municipal a procédé à la désignation des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

Après vote à bulletin secret, les trois délégués titulaires et les trois suppléants ont été élus dès le premier tour de scrutin à la majorité absolue.

Sont élus délégués titulaires :

- M. ANGELLOZ-NICOUD Patrice : 15 voix
- M. DURET Daniel : 15 voix
- M. BRIAND Sébastien : 15 voix

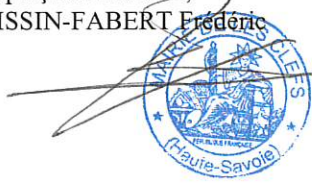
Sont élus délégués suppléants :

- M. ALBANEL Xavier : 15 voix
- M. PERRISSIN-FABERT Frédéric : 15 voix
- Mme BARTHELEMY Violette : 14 voix

Le conseil municipal prend acte des résultats du scrutin. Les intéressés sont proclamés élus pour participer au collège électoral chargé de l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026.

La séance est levée à 19h40.

Le remplaçant du Maire,
PERRISSIN-FABERT Frédéric



La secrétaire de séance,
ALEXANDRE MEYZIE Florence